

MINISTÈRE DES ARMÉES
DIRECTION DE LA SÉCURITÉ AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT
DIRECTION DE LA CIRCULATION AÉRIENNE MILITAIRE
DIVISION INFORMATION AÉRONAUTIQUE

Adresse postale : Base Aérienne 106- 223 rue de Bègles -CS 21152
33068 BORDEAUX CEDEX

FT : 05.57.92.55.75 – PNA : 811.106.2619-FAX : 05.57.53.69.74 – 811.106.6974

SITE INTRADEF : <http://portail-dircam.intradef.gouv.fr>

E-MAIL : dsae-dircam-dia@intradef.gouv.fr

CIRCULAIRE MILITAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE

N° 02/19 du 12 AOUT 2019

OBJET : **Modification des volets MIAC 2 et IAC des procédures RNAV GNSS.**

Cette circulaire a pour but de présenter les modifications des volets des procédures RNAV GNSS du MIAC 2 et IAC. Ce changement concerne principalement :

- Le renommage des procédures RNAV GNSS ;
- Le renommage des points RNAV Initial Fix (IF) et Final Approach Fix (FAF) ;

1 – Renommage des procédures RNAV GNSS :

Avec l'amendement 6 des PAN-OPS en novembre 2014, L'OACI a introduit une nouvelle règle de nommages des procédures PBN. Les cartes IAC, les tableaux de codage et les FASDB concernés par ce changement doivent être mis à la nouvelle norme au plus tard le 30 novembre 2022. A noter que les volets INA et STAR ne seront pas modifiés.

Ce processus se fonde sur un plan mondial de mise en œuvre, visant à réduire au maximum cette phase de transition. Les modalités pratiques de ce plan sont définies dans la circulaire n° 353 de l'OACI.

En concertation avec le Service d'Information Aéronautique, un plan de mise à jour étalé sur onze cycles AIRAC à compter du BMJ 09 a été défini. Dans un souci de cohérence les volets du MIAC 2 seront mis à jour en même temps que les cartes IAC.

Les volets du MIAC 2/IAC seront mis à jour suivant le calendrier ci-dessous :

AERODROME	BMJ	Date
Mont de Marsan - LFBM	09/19	15/08/19
Evreux Fauville - LFOE	10/19	12/09/19
Villacoublay Vélizy - LFPV	10/19	12/09/19
Cognac Chateaubernard - LFBG	11/19	19/10/19
Avord - LFOA	13/19	05/12/19
Etain Rouvres - LFQE	13/19	05/12/19
Luxeuil Saint Sauveur - LFSX	13/19	05/12/19
Nancy Ochev - LFSO	13/19	05/12/19
Phalsbourg Bourscheid - LFQP	13/19	05/12/19

Solenzara - LFKS	01/20	02/01/20
Hyeres le palyvestre - LFTH	02/20	30/01/20
Istres le Tubé - LFMI	02/20	30/01/20
Le Luc Le Cannet - LFMC	02/20	30/01/20
Orange Caritat - LFMO	02/20	30/01/20
Salon - LFMY	02/20	30/01/20
Cazaux - LFBC	05/20	23/04/20
Landivisiau - LFRJ	06/20	21/05/20
Lanvéoc Poulmic - LFRL	06/20	21/05/20
Lorient Lann Bihoué - LFRH	06/20	21/05/20
Châteaudun - LFOC	07/20	18/06/20
Orléans Bricy - LFOJ	07/20	18/06/20
Saint Dizier Robinson - LFSI	07/20	18/06/20
Tours val de Loire - LFOT	07/20	18/06/20

La nouvelle règle de nommage des procédures sera la suivante :

Ancien nom	Nouveau nom
RNAV (GNSS) RWY 06	RNP RWY06
RNAV y (GNSS) RWY 27	RNP y RWY 27

2 – Renommage des points RNAV IF/ FAF et MAPT:

L'Aviation Civile a entrepris le renommage des IF/ FAF et MAPT afin de prévenir les risques de confusion lors de l'appel d'une procédure de vol PBN dans les FMS. Par souci de cohérence, les volets de procédures PBN des aérodromes défense publiés au MIAC 2 et au IAC seront modifiés au fur et à mesure des mises à jour de ces procédures.

La nouvelle nomenclature des IF/FAF est la suivante :

Cas n° 1 : une seule procédure sur la piste considérée :

POINT	Nomenclature
IF	I + 2 dernières lettres de l'indicatif OACI + QFU exemple : IOA06
FAF	F + 2 dernières lettres de l'indicatif OACI + QFU exemple : FOA06

Cas n° 2 : plusieurs procédures sur la piste considérée :

POINT	Nomenclature
IF	I + 1 lettre de l'indicatif OACI + QFU + Z, Y ou X exemple : IA06Z
FAF	F + 1 lettre de l'indicatif OACI + QFU + Z, Y ou X exemple : FA06Z

La nouvelle nomenclature des MAPT est la suivante :

POINT	Nomenclature
MAPT au seuil de piste	RW + QFU. Exemple :RW06
MAPT différent du seuil de piste (Seuil décalé)	M + 1 ou 2 lettres indicatif OACI + QFU + Z, Y ou X si plusieurs procédures. Exemple : MBG23 ou MB23Z